



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1382**

commune (s) :

objet : Etudes et diagnostics relatifs à la protection, la production et la distribution de l'eau potable -
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1382**

objet : **Etudes et diagnostics relatifs à la protection, la production et la distribution de l'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'études et diagnostics relatifs à la protection, la production et la distribution de l'eau potable.

Les marchés portent sur la réalisation, pour le compte de la Communauté urbaine d'études hydrogéologiques, fluviales et environnementales, d'études et diagnostics des ouvrages d'eau potable et de la gestion de réseaux de surveillance patrimoniale de la ressource en eau.

Les prestations font l'objet des trois lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : études hydrogéologiques, fluviales et environnementales,
- lot n° 2 : gestion de réseaux de surveillance patrimoniale de la ressource en eau,
- lot n° 3 : études et diagnostics des ouvrages d'eau potable.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel de 150 000 € HT (179 400 € TTC) minimum et de 450 000 € HT (538 200 € TTC) maximum.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel de 60 000 € HT (71 760 € TTC) minimum et de 215 000 € HT (257 140 € TTC) maximum.

Le lot n° 3 comporterait un engagement de commande annuel de 20 000 € HT (23 920 € TTC) minimum et de 80 000 € HT (95 680 € TTC) maximum.

Le montant total maximum des études, objet de la consultation pour les trois lots, reconductions comprises, s'élèverait à 2 980 000 € HT, soit 3 564 080 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure concernant l'attribution des prestations d'études et diagnostics relatifs à la production, la protection et la distribution de l'eau potable,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : études hydrogéologiques, fluviales et environnementales, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT (179 400 € TTC) et maximum de 450 000 € HT (538 200 € TTC),

- lot n° 2 : gestion de réseaux de surveillance patrimoniale de la ressource en eau, pour un montant annuel minimum de 60 000 € HT (71 760 € TTC) et maximum de 215 000 € HT (257 140 € TTC),

- lot n° 3 : études et diagnostics des ouvrages d'eau potable, pour un montant annuel minimum de 20 000 € HT (23 920 € TTC) et maximum de 80 000 € HT (95 680 € TTC).

3° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.**4° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.**5° - La dépense** prévisionnelle maximum sur quatre années, soit 3 564 080 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des eaux au titre des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 - comptes 617 000 - section d'exploitation et 203 100 - section d'investissement - fonction 111 sur diverses opérations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.